

Aouste-sur-Sye, le 14 février 2025

AUX MEMBRES DU BUREAU
COMMUNAUTAIRE

Affaire suivie par : Sandrine ECHAUBARD
Service : DGS
sechaubard@cccps.fr - Tél : 04 75 40 03 89

Nos Réf : EzGEDC250293
Objet : INVITATION

Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

En l'absence de quorum permettant la tenue de sa réunion le 13 février 2025, le Bureau Communautaire est à nouveau convoqué, par renvoi de l'article L. 5211-1 et en application des dispositions de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Bureau Communautaire ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le Bureau Communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le Bureau Communautaire aura donc lieu le :

Mardi 18 février 2025 à 9h00
au siège de la CCCPS à Aouste-sur-Sye.

Ordre du jour :

A. Validation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 9 janvier 2025

B. Décision

- 1) Mise à jour du règlement de fonctionnement Crèche « Le Petit Bosquet »,
- 2) Mise à jour du règlement de fonctionnement Micro Crèche « Les Marrassous »,
- 3) Mise à jour du règlement de fonctionnement Petite Crèche « Les Tchoupinets »,
- 4) Mise à jour du Règlement Intérieur ALSH Sainte Euphémie,
- 5) Règlement intérieur de l'ALSH Des Trois Becs,
- 6) Autoconsommation collective,
- 7) Convention de prise en charge des coûts de nettoyage des déchets abandonnés et relance des actions avec l'éco-organisme LEKO,
- 8) Avenant n°1 à la convention de prestation de service avec les communes pour l'établissement des rôles d'assainissement,
- 9) Convention de prestation de service pour l'établissement des rôles d'assainissement avec le SMPAS Syndicat Intercommunal des Eaux,
- 10) Exercice 2024 - Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes pour le budget principal.

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

C. Point d'information

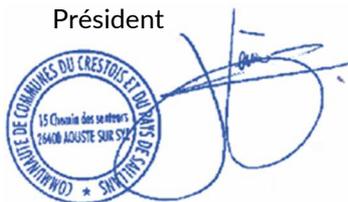
D. Questions diverses

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous êtes invité(e) à transmettre un pouvoir à un(e) autre délégué(e) du Bureau Communautaire.

Comptant sur votre présence et dans l'attente de vous rencontrer,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Denis BENOIT
Président



Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

📍 15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

☎ +33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr 🌐 www.cccps.fr

• AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
• - SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY